

LA LETTRE ÉCO

The cover of the journal 'Stratégies & Études Économiques' features a black and white photograph of a rocky coastline with a lighthouse on a cliff. A vertical dotted line runs down the center of the cover. The title 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' is printed in white on a red background at the top.

STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'édito de la semaine

- « Changements de trajectoire »

Le coin des épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Trop haut, trop vite, trop tôt
- Plus de 360 milliards d'euros de levée d'emprunt en 2020

Le coin de la conjoncture

- De la désinflation à l'inflation ?
- France, une reprise certaine mais incomplète
- Économie, le danger de la deuxième vague
- Espagne, que faire après la crise sanitaire ?

C'EST DÉJÀ HIER

- La France, un premier trimestre en enfer !
- Les entreprises s'engagent avec modération dans la lutte contre le réchauffement climatique
- Une inflation quasi-nulle en mai !
- Chute sans surprise de la production industrielle française en avril
- Avec le déconfinement, la création d'entreprise rebondit

Le coin des tendances

- La Covid-19 et la transition énergétique
- L'espérance de vie, la France maintient ses positions
- Démographie mondiale, révolutions en vue ?
- L'autopartage au service de la transition énergétique
- Les collectivités locales dans l'attente du grand soir

Le coin des graphiques

- Déclin de la voiture en France

Le coin de l'agenda économique

Le coin des statistiques



« Changements de trajectoire »



Depuis la première révolution industrielle, les économistes et les dirigeants politiques sont à la recherche de la formule magique pour mettre en place un cycle de croissance pérenne et, autant que possible, équilibré. L'économie partage avec la médecine de nombreux points communs. La part d'expérimentation, d'inconnu, de remise en cause et d'humilité y est importante. Les interactions, les interdépendances sont infinies. L'étude de la croissance à travers les siècles permet ainsi de déterminer quelques conditions qui sont loin d'être exclusives et définitives. La croissance prospère au sein de pays bien organisés faisant l'objet d'un large consensus en leur sein. Elle nécessite la présence d'une population active dynamique prête au travail, plutôt jeune, bien formée, et ouverte à l'innovation. Elle suppose également un montant de capital disponible suffisant pour réaliser des investissements durables. Un environnement favorable, un système juridique stable et respecté, une gouvernance publique tempérée et acceptée, des infrastructures de bon niveau constituent des facteurs importants à son épanouissement. L'ouverture sur l'extérieur constitue également un atout, que ce soit pour attirer des actifs, des chercheurs, ou pour bénéficier des gains comparatifs inhérents aux échanges. La France dispose, au regard de cette liste succincte, d'atouts indéniables - niveau de formation de la population, infrastructures, épargne abondante, etc. Cependant, sa croissance est entravée comme les autres pays européens par le vieillissement de sa population et par le rejet croissant du progrès technique, ainsi que par le délitement de l'esprit consensuel. Si son système administratif a été longtemps une force, l'excès de bureaucratie semble être aujourd'hui un frein réel à son expansion. Le poids du réglementaire et la multiplication des procédures judiciaires pèsent sur l'activité. La meilleure preuve est fournie par la difficulté de construire un immeuble, une ligne de métro ou quelques kilomètres de route en France. La crise sanitaire a prouvé que le règlement prenait bien souvent la place du pragmatisme avec comme conséquence une montée de la défiance au sein de la population. Comme en France, toute crise remonte au sommet, certains imaginent la nécessité de refonder la République, les institutions. L'État étant accusé à tort ou à raison d'avoir failli, l'idée d'une nouvelle décentralisation redevient d'actualité. Le terme est assez trompeur car il renvoie à l'idée que c'est l'échelon central qui octroie des compétences aux échelons dits inférieurs. En conservant le pouvoir normatif, l'État a, dans les faits, conservé le rôle d'aiguillon de l'action des collectivités locales tout en leur transférant des charges qu'il ne voulait ou ne pouvait plus supporter. Un changement de trajectoire passerait par l'établissement de domaines de compétences pleines et entières, supposant que l'État ne puisse pas intervenir réglementairement sauf en cas d'urgence avérée. La mise en place d'un domaine protégé constitutionnellement pour les collectivités locales, ce qui reviendrait à instituer une forme de fédéralisme, pourrait également s'imposer au niveau social. En France, la négociation syndicale est souvent un dialogue tripartite dans lequel l'État tranche à la fin. La retraite complémentaire est un des rares domaines où le paritarisme est encore dominant. Le domaine de la négociation sociale pourrait être protégé constitutionnellement, comme l'est celui de la loi. Une telle inflexion inciterait à la responsabilisation de tous les acteurs et éviterait l'hégémonie de l'État sur la vie sociale du pays.

Philippe Crevel



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 12 juin 2020	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2019
CAC 40	4 839,26	-6,90 %	5 978,06
Dow Jones	25 605,54	-5,55 %	28 538,44
Nasdaq	9 588,81	-2,30 %	8 972,60
Dax Allemand	11 949,28	-6,99 %	13 249,01
Footsie	6 105,18	-5,85 %	7 542,44
Euro Stoxx 50	3 153,74	-6,81 %	3 745,15
Nikkei 225	22 305,48	-2,44 %	23 656,62
Shanghai Composite	2 919,74	-0,38 %	3 050,12
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,042 %	-0,060 pt	0,121 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,446 %	-0,168 pt	-0,188 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	0,685 %	-0,244 pt	1,921 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1225	-0,55 %	1,1224
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 731,996	+2,80 %	1 520,662
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	38,710	-7,48 %	66,300

Trop haut, trop vite, trop tôt

La progression des indices boursiers était, ces dernières semaines, irraisonnable au regard de la situation économique et des nombreuses incertitudes dont celles liées directement à la résorption de la crise sanitaire. Les déclarations de la FED sur la persistance pour plusieurs années des stigmates de la récession et la crainte d'une



deuxième vague ont provoqué cette semaine un ajustement boursier. Les indices actions des principales places ont reculé, en moyenne de 6 % sur la semaine, témoignant de la persistance d'une forte volatilité sur les marchés.

Plus de 360 milliards d'euros de levée d'emprunts en 2020

Conséquence d'un déficit budgétaire attendu à plus de 222 milliards d'euros, l'État devrait emprunter, cette année, le montant record de 360 milliards d'euros. Pour le seul second semestre, l'Agence France Trésor, en charge du placement de la dette sur les marchés, devrait émettre pour plus de 260 milliards d'euros d'obligations.

L'État pourra compter sur le programme d'achat « urgence pandémie » de la Banque centrale européenne (BCE) d'un montant de 1 350 milliards d'euros. Ces rachats ont permis de maintenir autour de 0 % le taux d'intérêt des obligations à 10 ans de l'État. Ce taux était monté à près de 0,4 % au moment du confinement et avant les annonces de la BCE.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

De la désinflation à l'inflation ?

Pour endiguer la crise sanitaire et la crise économique qui en résulte, les États, épaulés par les banques centrales, multiplient les plans de soutien. Quand l'incertitude sanitaire s'atténuera, quels seront les effets réels des mesures prises dans l'urgence sur les prix ?

Depuis le milieu du mois de mars, les prix sont orientés à la baisse en raison de la diminution de la demande. Les prix de l'énergie et des matières premières ont fort logiquement diminué. Certes, certains biens comme les produits frais ont pu connaître des hausses mais cette progression reste marginale. Les contraintes sanitaires - adaptation des postes de travail, distanciation, gel, masques - génèrent des surcoûts qui peuvent contribuer à des hausses de prix.

Avec la reprise, des augmentations de prix peuvent se produire en raison de goulets d'étranglements dans les chaînes d'approvisionnement. Ce phénomène peut s'amplifier si les tendances protectionnistes prennent de l'ampleur. Les augmentations salariales en faveur de certaines catégories d'actifs jouent également en faveur d'une reprise de l'inflation tout comme les plans de soutien à l'activité. À l'inverse, le fort taux de chômage pèsera sur le niveau des salaires comme ce fut le cas entre 2009 et 2019. Si la désindustrialisation se poursuit, en France, la tendance baissière des rémunérations s'amplifiera. La France connaît depuis vingt ans un processus rapide de diminution des emplois industriels (-25 %) contribuant à une stagnation des revenus. Cette situation pourrait s'accroître si le secteur financier qui offre aujourd'hui les meilleures rémunérations était contraint de revoir sa politique salariale.

La transition énergétique que les gouvernements entendent accélérer est également inflationniste car elle aboutit à un renchérissement peut-être temporaire mais réel du coût de l'énergie. Le recours aux énergies renouvelables pour la production d'électricité, énergies pouvant fluctuer en fonction d'aléas climatiques, suppose la réalisation de capacités de production excédentaires en raison de l'impossibilité de stockage en grande quantité. Ces redondances sont, par nature, inflationnistes.



La crise risque de réduire la concurrence sur les marchés. Les entreprises les plus fragiles disparaîtront ou seront rachetées par des concurrents. Dans un marché d'oligopoles, les prix ont tendance à augmenter plus vite. Par ailleurs, le protectionnisme latent réduit également le nombre de concurrents et favorise donc la hausse des prix. Lors des deux dernières décennies, le développement de l'e-commerce et des plateformes de services en ligne a compensé l'effet inflationniste de la concentration accélérée des entreprises dans les grands secteurs d'activité (automobile, sidérurgie, médicaments, finances, etc.).

Depuis le début de la crise sanitaire, les banques centrales ont multiplié les injections de liquidité afin d'éviter tout blocage financier et assurer la solvabilité des États. Pour la zone euro, la base monétaire devrait passer de 3 200 à 4 500 milliards d'euros de 2019 à la fin de l'année 2020. Cette dernière, pour mémoire, était de 500 milliards d'euros en 2002 et de 1 000 milliards d'euros en 2009. A compter de 2021, cette abondance de liquidités pourrait avoir les mêmes conséquences qu'entre 2015 et 2019, à savoir une forte augmentation du prix de certains actifs et en particulier de l'immobilier. Depuis 2002, en France, le prix des maisons a été multiplié par 2,2 quand la progression des salaires n'a été que de 0,4. Il convient de souligner que la hausse est intervenue surtout entre 2002 et 2009 même si, depuis 2018, les prix avaient tendance à accélérer. La progression des salaires nominaux par tête s'est arrêtée en 2009 et n'a pas réellement repris depuis. Il en résulte une perte de pouvoir d'achat pour l'immobilier, en partie compensée par la baisse des taux d'intérêt. Les banques commencent à resserrer l'accès aux crédits par crainte de défaillance de l'emprunteur. Une légère augmentation des taux est en cours du fait de la majoration de la prime de risque. Ces deux facteurs devraient atténuer la tendance haussière des prix de l'immobilier. Elle pourrait être également freinée par la diminution de la demande internationale du moins en ce qui concerne les biens premiums (bureaux au cœur de l'agglomération parisienne, logements de standing à Paris et lieux touristiques recherchés).

Le retour d'une inflation maîtrisée est souhaité par les États afin de réduire le poids de leur endettement. Cependant il pose plusieurs questions. Cette inflation sera-t-elle maîtrisable ? échappera-t-elle aux contrôles des banques centrales ? Par ailleurs, est-ce que cette inflation s'accompagnera d'une croissance forte ou pas ? Si la croissance fait défaut, l'inflation sera synonyme de pertes de pouvoir d'achat pour tous ceux dont les rémunérations ne seront pas indexées. Elle pourrait alors contribuer à une augmentation des tensions sociales.

France, une reprise certaine mais incomplète

A partir des réponses des chefs d'entreprise interrogés fin mai, la Banque de France constate une réelle reprise de l'activité au mois dernier, en particulier dans les secteurs qui avaient été les plus pénalisés par le confinement. Le rattrapage apparaît plus rapide dans l'industrie et le bâtiment que dans les services. Au sein de ce dernier secteur, plusieurs activités comme l'hébergement et la restauration, restaient, fin mai, soumises à des restrictions. Par ailleurs, toutes les activités en lien avec le tourisme demeurent encore à l'arrêt. Malgré le rebond, l'activité était à la fin du mois de mai inférieure de 17 % à la normale, contre -27 % sur une semaine-type de confinement en avril par rapport au niveau d'avant crise.



Les perspectives de la Banque de France sur les prochains mois sont en amélioration mais demeurent très incertaines. Pour le deuxième trimestre, le recul du PIB pourrait atteindre 15 %. D'autres organismes prévoient même une contraction de 20 %.

Dans l'industrie, les fermetures de site sont devenues marginales et les jours de fermeture exceptionnelle ont fortement diminué, passant de cinq jours en moyenne en avril à un jour en mai. La production enregistre, dans ces conditions, une forte augmentation. Le redémarrage est net pour les secteurs de l'automobile, du caoutchouc-plastique, du textile et des équipements électriques. Le taux d'utilisation des capacités de production repart à la hausse et gagne 13 points, à 61 % en moyenne après 48 % en avril (et 78 % avant la crise). Dans le secteur de l'automobile, ce taux est passé de 10 % en avril à 36 % en mai, dans les biens d'équipement, de 44 % à 63 % et dans le textile et habillement, de 32 % à 52 %. Mais pour le moment, cette augmentation de la production ne permet en aucun cas de compenser la perte intervenue durant les semaines de confinement.

Pour les services, la reprise est tout logiquement marquée pour les transports qui étaient presque à l'arrêt entre mars et mai. Les services à la personne dont les coiffeurs connaissent également une forte hausse de leur activité. Le travail temporaire est tiré, de son côté, par le bâtiment, ainsi que par la réparation automobile.

Le bâtiment reprend de façon très dynamique, particulièrement dans le second œuvre et regagne ainsi une part de l'activité perdue en mars-avril. Il est, en revanche, confronté à une pénurie de main-d'œuvre. Une partie des travailleurs immigrés et des travailleurs détachés sont repartis dans leur pays d'origine et ne sont pas encore revenus.

Selon l'enquête de la Banque de France, les chefs d'entreprise soulignent que grâce aux mesures du Gouvernement, en particulier le Prêt garanti par l'État (PGE) et le report des charges, la trésorerie s'améliore dans l'industrie comme dans les services et revient à un niveau jugé correct. Ce niveau reste toutefois en deçà du niveau d'avant crise.

Pour les prochaines semaines, les chefs d'entreprise envisagent la poursuite de l'amélioration de la situation mais à un rythme moindre qu'après le confinement. Tous les secteurs s'inscriraient en hausse, notamment l'automobile, les produits informatiques électroniques et optiques et les biens d'équipement. Avec la réduction des restrictions, la restauration devrait connaître la hausse la plus importante. La réparation automobile continuerait d'être dynamique, tout comme les transports et le travail temporaire. Dans le bâtiment, l'activité continuerait de se redresser mais à un rythme plus modéré qu'au mois de mai.

Les chefs d'entreprise restent néanmoins prudents en faisant état de fortes incertitudes sur l'évolution de la demande au cours des prochains mois. Dans l'industrie, le niveau des carnets de commandes est faible. Les services aux entreprises dépendent fortement de l'évolution de l'activité de leurs clients industriels et craignent notamment des reports d'investissements. En revanche, la situation des carnets dans le bâtiment serait plus favorable.



La Banque de France estime que la perte d'activité par rapport à la période de l'année dernière devrait être, en juin, de 12 %. Le retour à la normale devrait intervenir en septembre ou en fin d'année en fonction de l'activité touristique et de la réduction des contraintes sanitaires.

La reprise prend forme. Elle est un peu plus lente en France que chez nos partenaires car le confinement y a été brutal et important. De nombreuses entreprises ont encore des problèmes d'approvisionnement. Du fait de problèmes de facturation, certaines sont à la peine pour reconstituer leurs stocks. Les prochaines semaines seront clefs pour mesurer l'importance du rebond. Ce dernier suppose également le maintien d'un fort niveau de consommation. Pour le moment, les Français sont au rendez-vous, même si un essoufflement semble se dessiner depuis le début du mois de juin. Les consommateurs ont, lors des deux dernières semaines de mai, réalisé des achats reportés à cause du confinement (textile en particulier) et des achats conséquence de ce dernier (vélos, articles de sport). Dans les prochains jours, la préparation des vacances d'été devrait entraîner un surcroît de dépenses. En temps normal, celle-ci s'effectue du mois de mars au mois de juin. Les réservations seront, cette année, effectuées sur quatre semaines. Les locations saisonnières, les petites structures devraient être privilégiées au détriment des hôtels. Ces derniers devront mettre en avant les mesures mises en avant pour réduire le risque sanitaire. La reprise économique suppose un retour plus important des salariés au sein de leur entreprise. Ce retour est freiné tant par les consignes sanitaires que par l'absence de cours pour un grand nombre d'élèves.

Économie, le danger de la deuxième vague

Tous les pays ne sont pas égaux face à la crise économique générée par la Covid-19. Les écarts au niveau de la récession et de la reprise sont fonction de l'importance des confinements et de l'épidémie, de l'exposition aux secteurs d'activité les plus touchés ainsi que de la situation qui prévalait avant crise. Les prévisions sont très pessimistes concernant la croissance des pays avancés et en particulier pour la France. Le retour au niveau d'avant crise n'interviendrait pas avant 2022 pour de nombreux pays. Un secteur comme le tourisme serait très lourdement touché. Face à ces prévisions, il convient de souligner que les incertitudes demeurent importantes. La première d'entre elles tient au virus lui-même. Si l'épidémie se délite au fil des semaines, sans deuxième vague, la reprise sera bien évidemment plus forte qu'en cas de retour à l'automne. Dans les pays émergents, la population a toujours soif de découvertes, de vacances en-dehors des frontières. Un redécollage des activités touristiques est donc possible. Le tourisme d'affaires pourrait être plus longuement pénalisé, les réunions en ligne s'étant développées ces derniers mois. En matière de tourisme d'affaires, la reprise des salons, des congrès, des expositions sera déterminante, en particulier pour une ville comme Paris.

La gestion de la Covid-19 a démontré le rôle de la communication. La crise économique qui en résulte est également soumise au diktat de l'information immédiate et émotionnelle. La dramatisation faisant partie de l'exercice, elle permettra de saluer avec plus de vigueur la reprise.

En Europe, les barrières traditionnelles du droit de la concurrence ayant sauté, les États multiplient les plans de soutien pour sauver des secteurs d'activité et des entreprises. La crise permet de régler de vieux problèmes sans devoir justifier devant la Commission de Bruxelles, la légalité de telle ou telle subvention.



Les sombres prévisions de l'OCDE

Selon l'OCDE, en l'état actuel de la pandémie, ce sont les pays européens qui enregistrent les plus forts reculs de PIB. Les quatre plus importantes contractions concernent le Royaume-Uni (-11,5 %), la France (-11,4 %), l'Italie (-11,3 %) et l'Espagne (-11,1 %). Au niveau mondial, le recul du PIB serait cette année de 6 %. Il atteindrait 7,3 % aux États-Unis et 2,6 % en Chine. L'OCDE a également réalisé une simulation en prenant en compte une deuxième vague pour l'épidémie de coronavirus. En cas de double choc, le recul du PIB atteindrait au niveau mondial 7,6 % et, pour la France, 14,1 %.

	2019	Single-hit scenario		Double-hit scenario	
		2020	2021	2020	2021
World	2.7	-6.0	5.2	-7.6	2.8
G20	2.9	-5.7	5.5	-7.3	3.1
Australia	1.8	-5.0	4.1	-6.3	1.0
Canada	1.7	-8.0	3.9	-9.4	1.5
Euro area	1.3	-9.1	6.5	-11.5	3.5
Germany	0.6	-6.6	5.8	-8.8	1.7
France	1.5	-11.4	7.7	-14.1	5.2
Italy	0.3	-11.3	7.7	-14.0	5.3
Japan	0.7	-6.0	2.1	-7.3	-0.5
Korea	2.0	-1.2	3.1	-2.5	1.4
United Kingdom	1.4	-11.5	9.0	-14.0	5.0
United States	2.3	-7.3	4.1	-8.5	1.9
Argentina	-2.2	-8.3	4.1	-10.1	1.7
Brazil	1.1	-7.4	4.2	-9.1	2.4
China	6.1	-2.6	6.8	-3.7	4.5
India¹	4.2	-3.7	7.9	-7.3	8.1
Indonesia	5.0	-2.8	5.2	-3.9	2.6
Mexico	-0.1	-7.5	3.0	-8.6	2.0
Russia	1.4	-8.0	6.0	-10.0	4.9
Saudi Arabia	0.4	-6.6	3.8	-8.3	1.5
South Africa	0.2	-7.5	2.5	-8.2	0.6
Turkey	0.9	-4.8	4.3	-8.1	2.0

Note: 1 Fiscal years starting in April.
Source: OECD Economic Outlook 107 database.

Dans un cas comme dans l'autre, jamais une contraction d'une telle ampleur n'a jamais été constatée dans toute l'histoire de l'OCDE, créée il y a 60 ans. Le commerce mondial qui stagnait avant la crise devrait se contracter de 9 à 12 % en 2020.

Pour Laurence Boone, chef économiste de l'OCDE, qui fait également partie du Conseil économique mis en place par Emmanuel Macron, la reprise économique sera lente et la crise aura des effets durables. Si l'épidémie se délite durant l'été sans revenir à l'automne, le rebond en 2021 sera assez net sans pour autant compenser les pertes de cette année. Le PIB augmenterait, en effet, de 5,2 % au niveau mondial. Pour la France, la croissance serait de 7,7 %. En revanche, en cas de deuxième vague, la reprise serait fortement altérée. La croissance de l'économie mondiale en 2021 ne serait alors plus que de 2,8 % et de 5,2 % pour la France.

Pour l'OCDE, les secteurs liés au tourisme et aux divertissements seront durablement touchés. Dépendante de ces deux types d'activité, la France est plus pénalisée que l'Allemagne, le Japon, la Corée du Sud ou les États-Unis qui peuvent compter sur la puissance de leur secteur industriel et de celui des hautes technologies.

Le taux de chômage devrait atteindre près de 15 % en France et au Royaume-Uni, plus de 20 % en Espagne et entre 10 à 15 % aux États-Unis. L'OCDE indique que les gouvernements devront maintenir sur la durée des dispositifs de soutien aux entreprises et à la population. Des politiques monétaires ultra-accommodantes et une dette publique plus élevée sont jugées nécessaires pour contrer ces effets économiques délétères. L'OCDE souligne qu'en moyenne, le taux d'endettement a doublé en 13 ans au sein des États membres de l'organisation et qu'il attendra d'ici la fin de l'année plus de 140 % du PIB.



Les travaux de l'OCDE soulignent qu'en cas de deuxième vague d'épidémie entraînant des restrictions de circulation, des confinements, les États membres seraient en mauvaise posture sur le plan économique. Le processus de reprise acquis à grand frais pourrait être brisé. La perte de confiance et l'enrayement de l'activité auraient par définition de lourdes conséquences. L'éventuel retour de l'épidémie à l'automne sera évidemment scruté avec attention tant sur le plan sanitaire que sur celui de l'économie et de l'emploi.

Espagne, que faire après la crise sanitaire ?

Avec la France et l'Italie, l'Espagne est un des pays les plus touchés économiquement par la Covid-19. Pays dépendant fortement du tourisme, son PIB pourrait reculer, cette année, de plus de 11 %. De mars à mai, l'économie espagnole a perdu 1 119 000 postes. Au cours de cette même période, le nombre de personnes sans emploi a progressé de 803 668 pour atteindre 3 936 000, plaçant le taux de chômage autour de 17,1 %. Une forte montée de la pauvreté a contraint le Gouvernement à mettre en place, en urgence, un revenu minimum vital. La crise de la Covid-19 met un terme à un cycle de croissance assez vive qui depuis cinq ans avait réussi à effacer une grande partie des stigmates de la crise de 2011/2012 et de celle de 2008/2009. L'éclatement de la bulle immobilière en Espagne avait alors entraîné un fort recul du PIB et une montée du chômage dont le taux avait dépassé 20 %.

L'Espagne est confrontée tout comme les autres pays européens à des problèmes de mutations économiques. L'industrie automobile qui est un des piliers de l'industrie espagnole est ainsi en tension du fait de la forte chute de la demande, de la concurrence accrue des pays émergents et des évolutions technologiques en cours. Nissan a annoncé la fermeture de son usine à Barcelone, provoquant la suppression de 2 800 emplois. L'Espagne doit également gérer la transition énergétique en particulier en ce qui concerne la production d'électricité qui reste très dépendante du charbon et du fioul.

La carte de la haute technologie et du digital

Depuis la crise de 2008, l'Espagne connaît un réel rattrapage au niveau des secteurs dits « technologiques ». Les emplois dans les secteurs de l'information et de la communication et des activités « professionnelles, scientifiques et techniques » ont augmenté respectivement de 21,7 % et de 14,7 % entre 2008 et 2020. Ces deux secteurs emploient désormais 15,7 % de la population active contre 12,3 % en 2008. Leur valeur ajoutée est passée 10,6 à 13,3 % sur la même période. Le poids de l'investissement en produits de propriété intellectuelle (brevets, inventions, etc.) dans le PIB a atteint 3,56 % du PIB, contre 2,55 % en 2008. Selon la Banque d'Espagne, en 2019, le nombre d'entreprises de ce secteur basées en Espagne (224) était proche de celui de l'Allemagne (261) et le plus élevé en Europe en nombre par habitants. Selon le classement réalisé dans le cadre du *Digital Economy and Society index* (DESI) de la Commission européenne, en 2019, l'Espagne occupait la 11^e place en Europe derrière, entre autres, les Pays-Bas (3^e) et le Royaume-Uni (5^e), mais devant l'Allemagne (12^e) et la France (16^e). L'Espagne tient même la 4^e place en matière de digitalisation de ses services publics (4^e). Le Gouvernement entend profiter de la crise pour accélérer la digitalisation de l'économie. Avec la sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni qui était un des pays les plus en avance au niveau des hautes technologies, l'Espagne espère attirer de nombreux investissements étrangers en la matière. Les autorités mettent en avant la qualité de vie et la densité des transports.



La transition énergétique, l'Espagne en première ligne

L'Espagne espère accéder aux crédits européens pour accélérer sa transition énergétique. Elle espère ainsi valoriser son potentiel en matière d'énergies renouvelables. En 2019, l'Espagne était déjà le premier marché en Europe pour l'éolien terrestre. Le pays est aussi devenu l'an dernier le premier marché pour l'énergie solaire en Europe. 4,5 GW ont été installés dans le pays, contre 4 GW en Allemagne et 0,9 GW en France. Le Gouvernement espagnol a déjà présenté un plan national pour l'énergie et le climat qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050. Ce plan interdirait tout nouveau projet fondé sur les énergies fossiles. En 2050, l'ensemble de l'électricité devrait être produite à partir des énergies renouvelables. Ce projet porterait sur 200 milliards d'euros d'investissement dans les dix prochaines années et pourrait générer 350 000 nouveaux emplois chaque année.

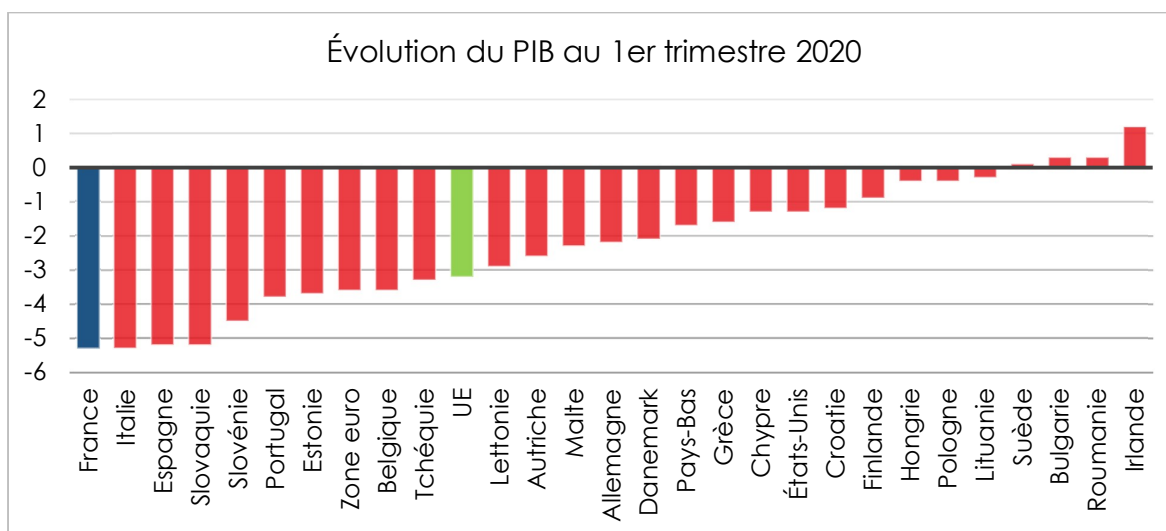
L'Espagne devrait bénéficier de 77 milliards d'euros au titre du plan de soutien européen de 750 milliards d'euros, représentant 6,2 % de son PIB annuel. Cet effort devrait permettre de moderniser une économie et surtout de diversifier les activités. Le secteur touristique génère plus de 11 % du PIB contre 9 % en France. Il emploie 2,5 millions de personnes. En termes de recettes, l'Espagne devance la France tout en accueillant un peu moins de touristes, 75 millions contre plus de 80 millions. La réorientation des activités reçoit l'assentiment de la population espagnole qui est de plus en plus opposée au tourisme de masse.



C'ETAIT DEJA HIER

La France, un premier trimestre en enfer !

Au cours du premier trimestre 2020, le PIB corrigé des variations saisonnières a diminué de 3,6 % dans la zone euro et de 3,2 % dans l'UE par rapport au trimestre précédent, selon l'estimation publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Il s'agit des reculs les plus importants depuis le début des séries temporelles en 1995. En mars 2020, le dernier mois de la période de référence, les mesures de confinement liées à la Covid-19 ont commencé à être largement mises en place par les États membres. Au cours du quatrième trimestre 2019, le PIB avait augmenté de 0,1 % tant dans la zone euro que dans l'UE.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

En comparaison avec le même trimestre de l'année précédente, le PIB corrigé des variations saisonnières, a diminué de 3,1 % dans la zone euro et de 2,6 % dans l'Union au premier trimestre. Au cours du premier trimestre, le PIB des États-Unis a reculé de 1,3 % par rapport au trimestre précédent.

Parmi les États membres pour lesquels les données pour le premier trimestre, seuls quatre États ont affiché une croissance, l'Irlande (+1,2 %), la Bulgarie et la Roumanie (+0,3 % chacune) ainsi que la Suède (+0,1 %). Dans tous les autres États membres le PIB a diminué, les baisses les plus fortes ayant été enregistrées en France et en Italie (-5,3 % chacune) ainsi qu'en Espagne et en Slovaquie (-5,2 % chacune).

Avec les mesures de confinement engagées à partir du mois de mars, la dépense de consommation finale des ménages a diminué de 4,7 % dans la zone euro et de 4,3 % dans l'Union. L'investissement s'est respectivement contracté de 4,3 % et de 3,9 % dans les deux zones, mettant un terme à un processus d'augmentation entamé depuis plus de deux ans. Au dernier trimestre 2019, la hausse était de +5,0 % en zone euro et de +4,3 % pour l'Union européenne. Avec la crise, les échanges extérieurs sont également en nette baisse. Les exportations ont diminué de 4,2 % dans la zone euro et de 3,5 % dans l'Union quand les importations se rétractaient de 3,6 % dans la zone euro et de 3,2 % dans l'Union.



Le nombre de personnes ayant un emploi a diminué de 0,2 % dans la zone euro et de 0,1 % dans l'Union au premier trimestre rapport au trimestre précédent. Il s'agit du premier recul depuis le deuxième trimestre 2013 pour la zone euro et depuis le premier trimestre 2013 pour l'Union.

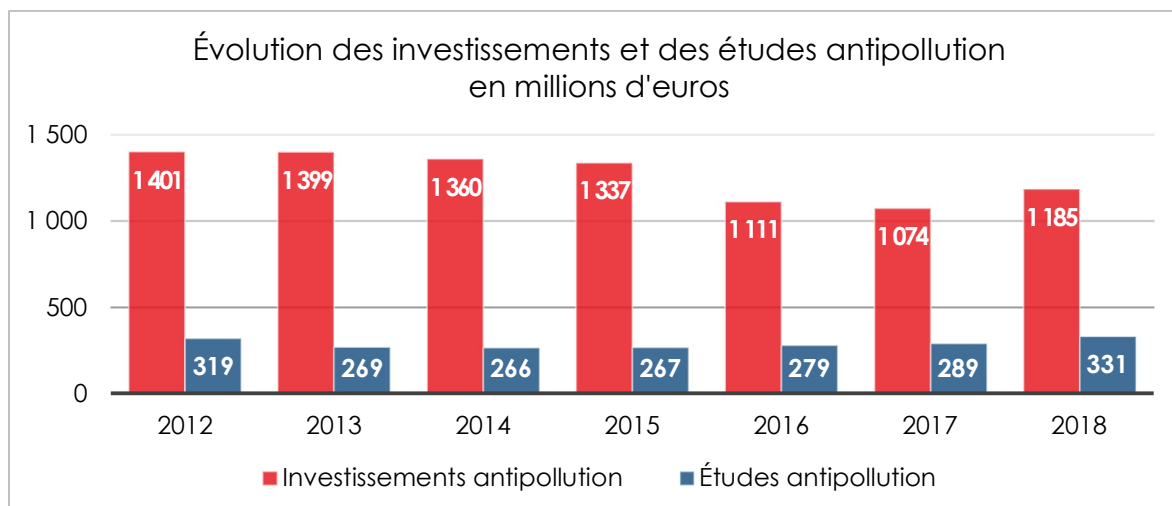
Les entreprises s'engagent avec modération dans la lutte contre le réchauffement climatique

En France, en 2018, 39 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement pour un montant de 1,5 milliard d'euros. Ces dépenses ont augmenté de +11 % en 2018 mettant un terme à cinq années successives de baisse. De manière assez logique, les dépenses en faveur de l'environnement sont plus fréquentes dans les grands établissements. 89 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé des dépenses antipollution contre 27 % des établissements de 20 à 49 salariés. Ces grands établissements représentent 27 % des dépenses réalisées, quand ils ne représentent que 2 % des établissements.

Plus des trois quarts des dépenses en faveur de l'environnement prennent la forme d'investissements. Ces derniers ont augmenté de 10 % contre une baisse de -3 % en 2017. De leur côté, les montants consacrés aux études ont augmenté de +14 % par rapport à 2017. Ils représentent 22 % des dépenses, soit la proportion la plus élevée depuis 2014 en atteignant 331 millions d'euros.

En 2018, 46 % des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les effets de l'activité sur la qualité de l'air (313 millions d'euros) ou, via les émissions de gaz à effet de serre, les effets sur l'équilibre climatique (234 millions d'euros). Ces investissements concourent à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoit une diminution de 40 % de ces émissions d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. En 2018, la diminution par rapport à 1990 était évaluée à 15 %.

Les autres dépenses importantes menées par les entreprises au niveau des investissements en faveur de l'environnement concernent les eaux usées (180 millions d'euros), les sols (170 millions d'euros), les sites, les paysages et la biodiversité (107 millions d'euros) et les déchets hors déchets radioactifs (101 millions d'euros).



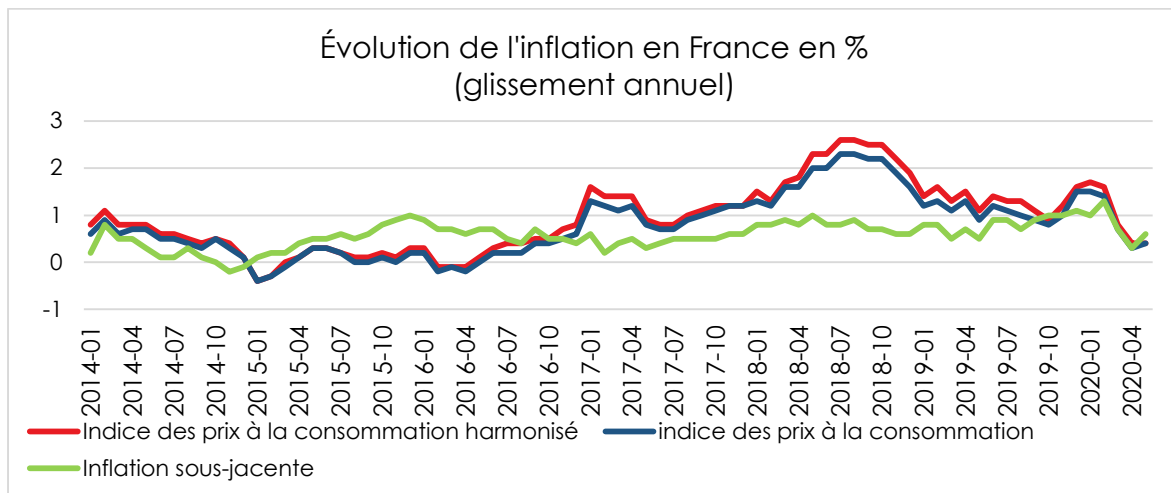


Une inflation quasi nulle en mai !

Au mois de mai, l'indice des prix à la consommation (IPC) en France a augmenté de +0,1 %, après une stabilité le mois précédent. Inchangés en avril, les prix des services sont en hausse de +0,4 % en mai, de même que ceux du tabac (+0,4 % après +0,0 %). La baisse des prix de l'énergie s'atténue (-2,1 % après -4,2 %). Les prix des produits alimentaires ralentissent (+0,5 % après +1,8 %), et ceux des produits manufacturés se replient de -0,1 %, après une stabilité le mois précédent. Le mois de mai a été marqué par près de deux semaines de confinement. Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation sont stables en mai, après -0,1 % en avril.

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 0,4 %, après +0,3 % le mois précédent. Cette légère hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix des services et du tabac, en partie compensée par une accentuation de la baisse des prix de l'énergie et des produits manufacturés et un ralentissement de ceux des produits alimentaires.

L'inflation sous-jacente est en légère augmentation à +0,6 % sur un an, après +0,3 % le mois précédent. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est en hausse de 0,2 % sur un mois, après une stabilité le mois précédent. Sur un an, il augmente de 0,4 %, comme en avril.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Chute sans surprise de la production industrielle française en avril

En avril, la production de l'industrie manufacturière s'est contractée de -21,9 % après -18,3 % en mars. Pour l'ensemble de l'industrie, la baisse a atteint -20,1 % après -16,2 % en mars. Par rapport à février, la production a reculé d'un tiers pour l'ensemble de l'industrie. Durant ce mois de confinement, la production s'est effondrée dans les matériels de transport (-47,5 % après -35,0 %). Dans l'automobile, l'arrêt a été quasi-total. La production a ainsi baissé de -88,0 % faisant suite à une diminution de -54 % en mars. Pour les biens d'équipement, la contraction est de -24,6 % après -21,0 %. La production diminue, en revanche, moins fortement dans les industries extractives, énergie, eau (-11,2 % après -3,8 %) et les industries agro-alimentaires (-6,2 % après -3,8 %). Dans cette dernière branche, certaines activités comme la « transformation et la conservation de fruits et légumes » sont même en hausse.

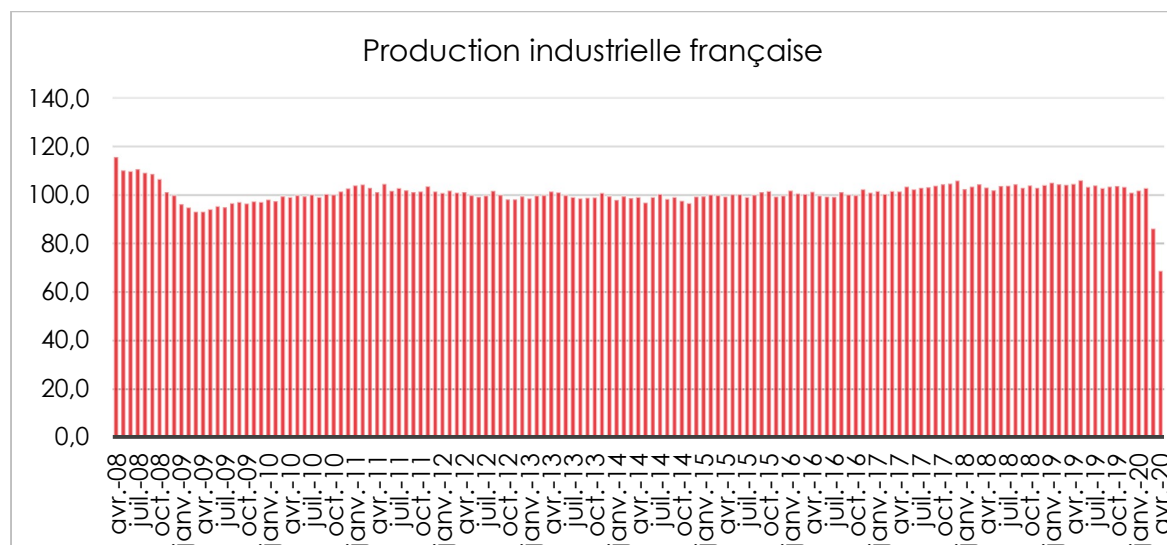


Au cours des trois derniers mois, la production est en régression de -17,4 % pour l'industrie manufacturière et de -15,8 %, pour l'ensemble de l'industrie. Le secteur des matériels de transports est le plus touché avec une contraction de -34 % sur trois mois. Ceux de l'énergie et des biens d'équipement connaissent également une forte chute (-19 %).

Sur un an, la production manufacturière des trois derniers mois est nettement inférieure à celle des mêmes mois de 2019 (-19,4 %), comme dans l'ensemble de l'industrie (-17,7 %).

Sur cette période, la production s'effondre dans la cokéfaction et raffinage (-44,2 %) et les matériels de transport (-36,7 %). Elle s'inscrit en forte baisse dans les « autres industries » (-18,0 %) et dans les biens d'équipement (-23,2 %). Elle recule moins drastiquement dans les industries extractives, énergie, eau (-8,1 %) et dans les industries agro-alimentaires (-4,1 %).

Par rapport à février, la production est en baisse très marquée dans l'automobile (-93,4 %), le caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques (-54,4 %), le textile, habillement, cuir et chaussure (-52,1 %) et la métallurgie et produits métalliques (-50,8 %). Dans la pharmacie (-1,8 %) et les industries agro-alimentaires (-9,8 %), la production a peu baissé en comparaison du reste de l'industrie. Par ailleurs, bien qu'en forte baisse, la chimie (-22,3 %) a mieux résisté.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

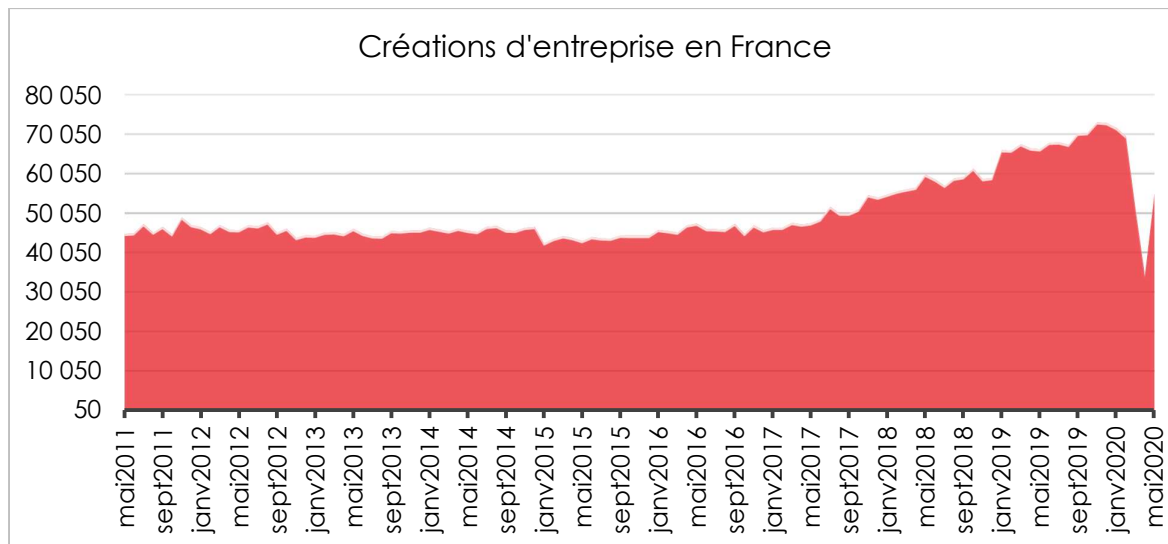
Avec le déconfinement, la création d'entreprise rebondit

Après la contraction de la création d'entreprise de -33 % au mois d'avril, celle-ci a connu un rebond en mai avec le déconfinement. Tous types d'entreprises confondus, le nombre total de créations a, selon l'INSEE, ainsi augmenté de +59,9 %. De la mi-mars à la mi-mai, du fait de la fermeture des bureaux des Centres de Formalité des Entreprises et des restrictions de déplacements, les créations d'entreprise classiques avaient fortement diminué (-42 %). La création de micro-entreprises pouvant s'effectuer par Internet avait mieux résisté (-24 %). En mai, les premières connaissent une augmentation de +64 % quand les secondes progressent de +56 %. En période de crise, la création d'entreprise tend à augmenter, les personnes sans emploi décidant de



créer leur entreprise dans l'attente d'en retrouver un ou par volonté de réorienter leur carrière.

Au mois de mai, le nombre de créations rebondit dans tous les secteurs d'activité. Les hausses les plus fortes concernent les activités immobilières (+130,1 %), les activités de transport et entreposage (+122,4 %) et le commerce (+88,8 %).



Cercle de l'Épargne – données INSEE



LE COIN DES TENDANCES

La Covid-19 et la transition énergétique

En 2009, les pays du G20 se sont engagés à supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles. L'OCDE rappelle que les aides publiques aux énergies fossiles seraient plus efficaces si elles étaient affectées à la réalisation d'infrastructures en particulier pour les énergies renouvelables.

De nombreux États entendent profiter de la crise sanitaire pour accélérer la transition énergétique. Le Gouvernement français a ainsi lié l'octroi de certaines de ses aides à la réduction des émissions des gaz à effet de serre (Air France, par exemple). Dans le prolongement des accords de Paris et avant même la crise, selon l'OCDE et l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), le soutien public à la production et à la consommation d'énergies fossiles est en baisse. En 2019, ce soutien a représenté 478 milliards de dollars, en recul de -18 % par rapport à 2018. La baisse doit être relativisée en raison de la baisse des cours qui amène les États à réduire leurs aides. Par ailleurs, l'OCDE souligne qu'au sein de 44 États avancés et émergents, les aides publiques ont augmenté l'année dernière de +38 %.

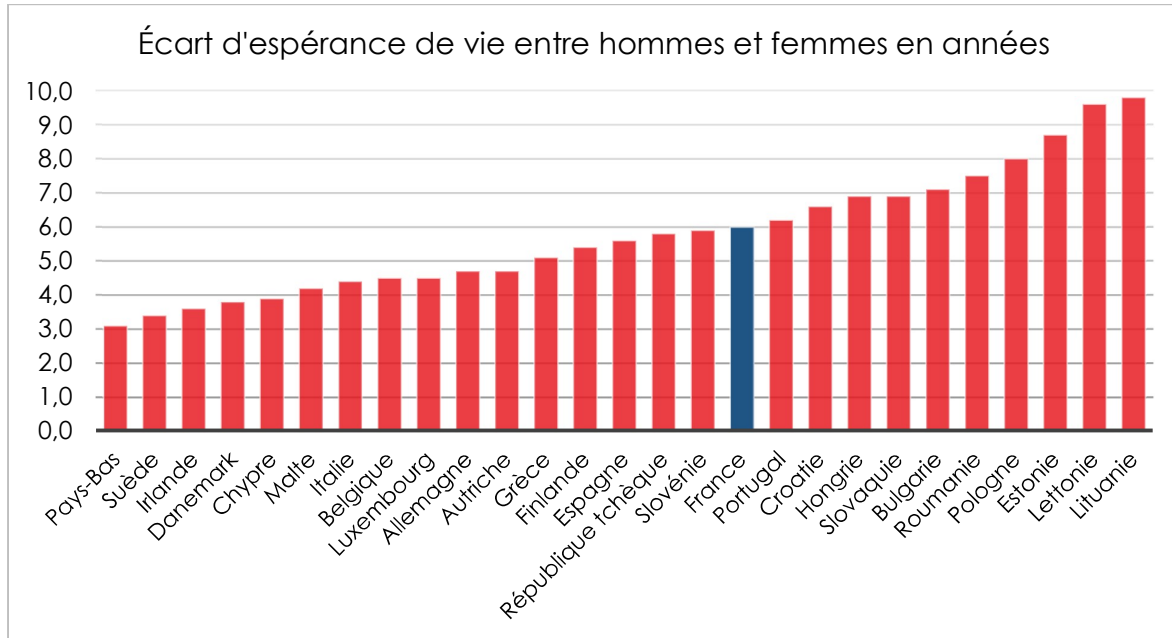
Dans 42 États, les gouvernements maintiennent des subventions pour diminuer le prix de l'énergie pour les consommateurs finaux. La crise de la Covid-19 permet de réduire ses subventions en raison de l'effondrement du prix des énergies fossiles. Les services de l'OCDE estiment que les pouvoirs publics devraient s'engager à ne pas réinstaurer les subventions quand les prix augmenteront à nouveau. Par ailleurs, ils recommandent d'engager des programmes ambitieux en faveur de la transition énergétique afin de soutenir l'emploi et de rattraper le retard accumulé ces dernières années en matière de décarbonisation des économies.

Les sommes économisées grâce à la baisse des prix pourraient être affectées à cette transition. Selon les prévisions de l'AIE, l'effondrement des prix des énergies fossiles et de leur consommation du fait de la Coronavirus devrait ramener les subventions à la consommation à 180 milliards de dollars en 2020, soit le niveau le plus bas depuis 2007, année des premières statistiques.

Espérance de vie, la France maintient ses positions

L'espérance de vie moyenne au sein de l'Union européenne est de 83,7 années. La France se situe au troisième rang pour l'espérance de vie à la naissance des femmes qui est de 85,5 années. Ces dernières sont devancées par les Italiennes (85,6 années) et les Espagnoles (86,3 années). Pour les hommes, la France ne se classe qu'au neuvième rang. L'espérance de vie masculine à la naissance est de 79,5 années, juste au-dessus de la moyenne européenne de 78,2 années et loin derrière l'Italie (81,2) et Chypre ainsi que la Suède (80,9).

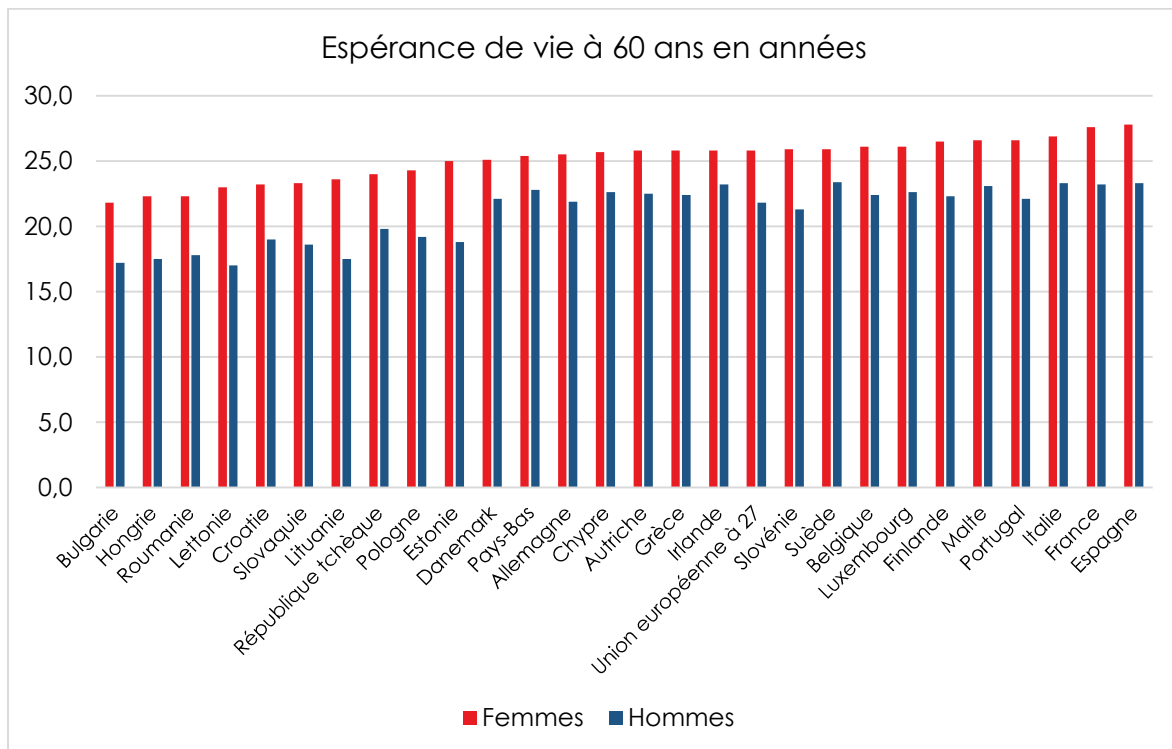
En 2018, les femmes vivent entre 3 et 10 ans de plus que les hommes dans les pays de l'Union européenne. L'écart moyen est de 5,5 ans. Il est le plus faible aux Pays-Bas (3,1 années) et le plus important en Lituanie (9,8 années). La France se situe au-dessus de la moyenne européenne avec un écart de 6 ans.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En France, championne de l'espérance de vie des super-seniors

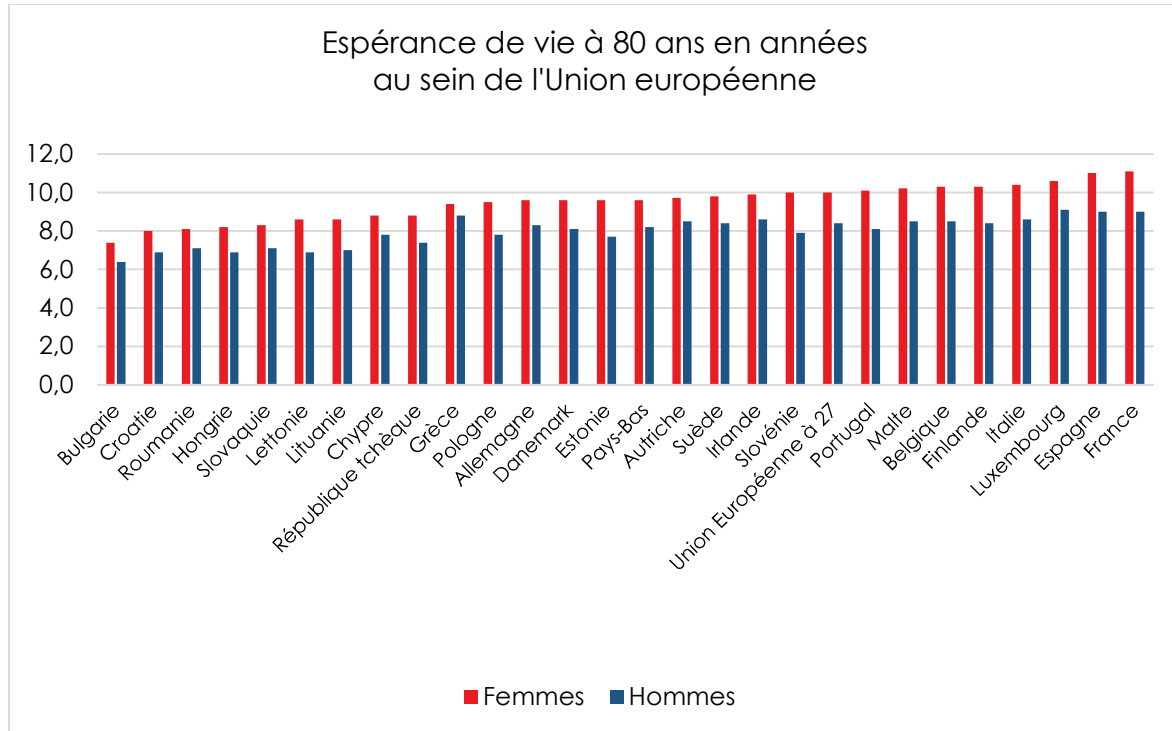
Pour l'espérance de vie à 60 ans, la France se classe au deuxième rang pour les femmes (27,6 années) et au quatrième rang pour les hommes (23,2 années). La moyenne européenne est respectivement de 25,8 et de 21,8 années. Pour les femmes, l'espérance de vie à 60 se place juste derrière l'Espagne (27,8 ans). Pour les hommes, la France se situe juste derrière la Suède (23,4 ans), l'Italie (23,3 ans) et l'Espagne (23,3 ans).



Cercle de l'Épargne – données INSEE



À 80 ans, la France est le pays de l'Union où l'espérance de vie est la plus élevée pour les femmes (11,1 années) et le deuxième derrière le Luxembourg pour les hommes (9,0 années).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les écarts d'espérance de vie entre les différents pays sont liés à de multiples facteurs : systèmes de santé, politiques de prévention (sécurité routière, éducation nutritionnelle, prévention sexuelle, lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, etc.), mesures sanitaires ou bien encore les dépenses de santé par habitant.

L'espérance de vie plus longue des femmes a pour conséquence qu'elles passent davantage d'années avec des incapacités ou des limitations physiques. En 2017, l'espérance de vie en bonne santé s'élevait, en France, à 64,9 années pour les femmes et à 62,5 années pour les hommes, contre respectivement 64,0 et 63,5 années au sein de l'Union européenne. L'écart entre femmes et hommes est donc bien moindre selon cet indicateur.

Un ralentissement marqué des gains d'espérance de vie

L'espérance de vie a fortement progressé depuis 1950. Elle continue encore à augmenter mais à un rythme moindre depuis une dizaine d'années tant pour les femmes que pour les hommes. En 2006, l'espérance de vie à la naissance dans l'Union était en moyenne de 82,0 ans pour les femmes et de 75,6 ans pour les hommes, contre pour rappel 83,7 et 78,2 ans en 2018. En douze ans, les femmes ont donc gagné 1,7 an (0,14 par an) et les hommes 2,6 ans d'espérance de vie (0,22 par an). En France, lors de ces douze dernières années, l'espérance de vie des femmes s'est accrue de 1,3 an et celle des hommes de 2,4 ans. Dans la quasi-totalité des pays européens, l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes tend à se réduire. En France, il est passé de 7,1 à 6 ans de 2006 à 2018.



Depuis 2015, le ralentissement des gains d'espérance de vie est plus marqué. La succession de gripes saisonnières plus sévères explique en partie cette évolution. Le vieillissement de la population la rend plus sensible aux épidémies. Par ailleurs, les crises de 2008 et de 2011 ont pu, en Europe, freiner l'augmentation des dépenses de santé et ainsi peser sur l'espérance de vie surtout après 60 ans.

Des écarts importants entre les pays européens

De fortes disparités géographiques existent au sein de l'Union. Dans les pays de l'Est, l'espérance de vie a baissé après la chute de l'URSS, baisse plus marquée pour les hommes que pour les femmes. Ces pays ont enregistré un fort courant d'émigration, les jeunes et les diplômés sont partis. Ce processus a des effets par ricochet sur l'espérance de vie. En Estonie, l'espérance de vie des hommes était inférieure de 8,5 ans à celle des femmes en 1988, mais de 11,5 ans dix ans plus tard et encore de 10,6 ans en 2008. Une évolution identique est constatée en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie et en Lituanie. À l'exception de la Hongrie, l'écart reste plus important dans ces pays en 2018 qu'en 1988.

Démographie mondiale, révolutions en vue ?

Selon les dernières projections démographiques de l'ONU, contrairement à quelques idées reçues, la croissance démographique ralentit. De 1970 à 2020, le taux de croissance a été divisé par deux passant de 2,05 à 1,1 % par an. La population mondiale qui s'élève, en 2020, à 7,8 milliards de personnes devrait atteindre 8,5 milliards en 2030 et 9,7 milliards en 2050. Le taux de fécondité baisse régulièrement. Il est ainsi passé de 3,9 en 1965 à 2,4 actuellement. Il pourrait s'élever à 2,2 en 2050. Entre 1950 et 1955, en moyenne, une femme donnait naissance à 5 enfants. Aujourd'hui, ce nombre est de 2,5. Il pourrait passer en-dessous de 2 d'ici 2100. La baisse de la fécondité est constatée dans presque tous les pays. Elle s'explique par des facteurs d'ordre éducatif et économique. Par ailleurs, la diminution de la mortalité infantile conduit les familles à réduire le nombre d'enfants.

L'hégémonie urbaine

La ville, lieu d'échanges, espaces de mutualisation, de services, d'interaction, s'est imposée pour la vie humaine. Avec la diminution de la population agricole en lien avec l'amélioration des gains de productivité de l'agriculture, la croissance des villes ne s'est jamais démentie. L'épidémie de la Covid-19 peut-elle entraver ce processus ? Au regard des grandes épidémies passées, un ralentissement de l'urbanisation pourrait être constaté sans pour autant provoquer un renversement de cette tendance de fond.

Au niveau mondial, le taux d'urbanisation moyen est supérieur à 50 % et pourrait se rapprocher de 70 % d'ici 2050, sachant que dans les pays avancés il dépasse déjà 75 %. Les grandes métropoles s'autonomisent des États dont elles dépendent. Des agglomérations comme New Delhi (43 millions), Tokyo (36 millions) ou Shanghai (34 millions) ont des populations supérieures à un grand nombre d'États. Une trentaine de villes comptent plus de 10 millions d'habitants. Elles seront plus de 40 en 2030. La ville de Lagos au Nigeria qui aujourd'hui compte 30 millions d'habitants en aura 50 millions en 2050 et atteindra peut-être entre 85 et 100 millions à la fin du siècle. Elle aura alors plus d'habitants que la France.



Les grandes villes comportent une part croissante de population temporaire (touristes, étudiants et actifs en déplacement). Les résidents temporaires représentent 15 à 20 % de la population des grandes cités. Avec le confinement lié à la Covid-19, elles se sont vidées en quelques jours du quart de leur population. Le départ des résidents temporaires s'est accompagné de celui des résidents qui avaient une résidence secondaire ou qui avaient de la famille en-dehors. Ces métropoles qui magnétisent sont très fragiles du fait de la très forte densité de la population. Elles dépendent des réseaux de transport et d'information. Cette vulnérabilité a pu être observée avec la crise de la Covid-19 qui a mis sous tension les services hospitaliers, crise qui a fait suite à celles des « gilets jaunes » et des retraites. La majorité des grandes cités se situent en bord de mer. Avec l'affaissement des sols et la montée des eaux, elles devront engager des dépenses d'infrastructures très importantes. Le réchauffement climatique constitue également un défi de première envergure. Les températures sont de 2 à 5 degrés supérieurs au cœur de ces cités qu'à l'extérieur.

Y-a-t-il trop d'hommes ?

Dans certains pays, le ratio hommes/femmes est très déséquilibré. Si à la naissance, il y a 105 garçons pour 100 filles, ce ratio atteint fréquemment 110 dans de nombreux pays émergents ou en développement. En Chine, il était de 116 pour 100. Dans certaines régions, il atteint jusqu'à 140 pour cent, en particulier en Inde. La préférence des familles pour les garçons et les mauvais traitements supportés par les femmes expliquent en partie cet écart. Par ailleurs, l'émigration concerne essentiellement les hommes, ce qui génère des déséquilibres démographiques. Ainsi, en Arabie saoudite, la population est masculine à 58 %. Au sein des États d'Europe de l'Est, les femmes sont majoritaires à 54 %, les jeunes hommes ayant tendance à émigrer vers l'Europe de l'Ouest.

Une profonde mutation au niveau des puissances démographiques sur fond de vieillissement de la population

Dix pays seront responsables de la plus grande partie de l'accroissement démographique de ces trente prochaines années. A l'exception des États-Unis, ces pays sont tous des pays émergents ou en développement. L'Inde, le Nigéria, le Pakistan et la République Démocratique du Congo seront les quatre pays connaissant la plus forte progression de la population.

Le vieillissement rapide de la population mondiale

La France qui a été précurseur en la matière de vieillissement a mis 114 ans pour connaître un doublement de sa population de plus de 60 ans quand il en faudra 28 pour l'Inde, 25 pour la Chine et 17 pour le Vietnam. Ce vieillissement est la conséquence de gains très importants de l'espérance de vie et de la diminution du taux de fécondité. A l'échelle mondiale, l'espérance de vie a ainsi atteint 72,6 années en 2020 et pourrait dépasser 77 ans en 2050. L'âge médian, qui partage l'humanité en deux ensembles de même poids augmente en raison de ce vieillissement. Il est passé de 1965 à 2020 de 22 à 30,9 ans. Par ailleurs, la proportion des plus de 65 ans représente 9 % de la population mondiale. Elle devrait être de 11 % en 2030 et de 16 % en 2050.



Deux continents sont en première ligne pour le vieillissement, l'Asie et l'Europe

L'Asie est entrée processus rapide du vieillissement en raison de très faibles taux de fécondité. En Chine, il se situe entre 1,4 et 1,7. La population active aurait atteint son sommet et commencerait à diminuer. Au Japon, la population devrait diminuer de 46 millions d'ici 2065. Ce pays perd près de 500 000 habitants par an. En Corée du Sud, le taux de fécondité n'est plus que de 0,98. À Séoul il atteint même 0,76.

L'Europe connaît également un phénomène de dépeuplement mais qui n'est pas homogène. Ainsi, deux pays proches comme la Lituanie et la Suède évoluent démographiquement de manière opposée. Le premier ne renouvelle pas sa population quand le second se démarque par un taux de fécondité relativement élevé et par une immigration importante. L'Europe du Sud connaît des taux de fécondité très bas, 1,29 au Portugal, 1,30 en Grèce, 1,33 en Italie ainsi qu'en Espagne. Dans les Länder de l'Est de l'Allemagne ainsi que dans les anciennes démocraties populaires, le taux de fécondité s'est effondré après la chute de l'URSS. Cette partie de l'Europe enregistre un dépeuplement inédit. En 30 ans, la population y a diminué de près de 20 %. Un mouvement d'émigration a vidé ces territoires ; seules la Tchéquie, la Slovaquie et la Hongrie échappent à cette désertification. La population roumaine est passée de 23 à 19 millions depuis la chute de Ceausescu en 1989 à aujourd'hui. Depuis 1989, la Bulgarie a perdu plus de deux millions d'habitants. D'ici 2050, ce pays pourrait encore perdre entre 1 à 2 millions d'habitants. Selon l'ONU, la Moldavie devrait, de son côté, voir fondre sa population de moitié d'ici 2100.

L'Afrique, le dernier continent à s'engager dans la transition démographique

Jusqu'au début du XXe siècle, le continent africain était sous-peuplé avec moins de 100 millions d'habitants, notamment en raison, de la traite. Depuis le milieu du siècle dernier, ce continent connaît une croissance démographique exponentielle. Le taux de fécondité, même s'il est en baisse, demeure élevé, soit 4,4 pour la période 2015/2020. Il était de 6,6 entre 1975 et 1980. L'âge médian est de 19,7 années. L'augmentation de la population est essentiellement due aux États d'Afrique subsaharienne où 62 % des habitants ont moins de 25 ans. Le nombre d'habitants en Afrique devrait passer de 1,3 à 2,5 milliards en 2050. En 2100, ce chiffre pourrait se situer autour de 4 milliards. À la fin du siècle, l'État le plus peuplé de la planète ne sera plus la Chine ou l'Inde mais le Nigéria. Cette forte augmentation de la population conduit, pour le moment, à son appauvrissement du fait d'une croissance économique qui reste trop faible. Au niveau mondial, 70 % des habitants les plus pauvres vivent en Afrique. Ce taux pourrait être de 90 % en 2030.

Un nouvel ordre géopolitique sur fond démographique

De tout temps, la puissance des États est intimement liée à leur poids démographique. La France a dominé l'Europe continentale du XVIIe jusqu'au début du XIXe siècle du fait de sa supériorité démographique. L'Allemagne, avec son unification, ainsi que la Russie l'ont supplanté à partir de 1871. La montée en puissance des États-Unis est tout autant technologique que démographique. L'émergence de la Chine ne peut pas être déconnectée de son poids démographique. Dans l'histoire, de petits pays ont pu s'imposer sans pour autant être dotés d'une population nombreuse. La Suisse, le Luxembourg ou la Suède sont des exemples particuliers ; par ailleurs, ces États ne prétendent pas à jouer le rôle de grandes puissances. Au-delà du nombre absolu



d'habitants, la puissance d'un État dépend avant tout de la taille de sa population active et en particulier de la proportion de 25/40 ans. Les pics de croissance sont constatés quand cette proportion est au plus haut. D'ici 30 ans, l'Inde sera la première puissance démographique avec 1,6 milliard d'habitants. Elle devancera alors nettement la Chine (1,4 milliard) qui sera confrontée à une forte augmentation de ses personnes âgées. Le Nigéria s'imposera avec plus de 400 millions d'habitants comme la troisième puissance démographique. Les États-Unis seront alors la seule puissance occidentale parmi les dix pays les plus peuplés. En 2100, la population de ce pays devrait s'élever à 400 millions sous réserve de conserver une immigration assez élevée. Compte tenu de son avance technologique, cette vitalité démographique permettrait de maintenir ses positions économiques même si un recul relatif est à attendre. Les États d'Europe, la Russie mais aussi le Japon auront décroché. La Russie qui compte aujourd'hui 145 millions d'habitants devrait poursuivre son déclin. En 2100, sa population pourrait ne s'élever qu'à 126 millions. Cette diminution posera avec encore plus d'acuité le problème du contrôle des territoires en Asie qui sont convoités notamment par les Chinois.

L'autopartage au service de la transition énergétique

Avec la saturation automobile au sein des grandes métropoles et afin de lutter contre le réchauffement climatique, l'autopartage est apparu, depuis une petite dizaine d'années, comme une solution. Si les premières initiatives d'autopartage remontent aux années 1970, ce dernier prend son essor à partir des années 2000. L'autopartage permet une rationalisation du parc automobile avec une diminution du taux d'équipement des ménages et une utilisation plus importante des véhicules partagés. L'autopartage prend plusieurs formes. Les véhicules peuvent être partagés au sein d'une entreprise, ils peuvent être mis à disposition de particuliers par des entreprises ou être partagés entre particuliers. La location traditionnelle réalisée par des loueurs comme Hertz ou Europcar est une forme d'autopartage.

Initialement, le choix de l'électrique pour l'autopartage était une conséquence des chocs pétroliers qui avait renchéri le prix du pétrole. Plusieurs initiatives publiques avaient vu le jour sans réel succès dans les années 70 et au début des années 80. La vision écologique de l'autopartage avec propulsion électrique est portée pour la première fois par la ville de La Rochelle qui, à partir de 1993, met à disposition de ses habitants des voitures. 22 villes avaient l'intention avec le concours du groupe PSA de suivre l'exemple de La Rochelle. Elles y ont renoncé devant les coûts élevés de l'expérience.

Après la prise de conscience des conséquences des émissions des gaz à effet de serre et avec le développement des outils numériques qui simplifient la gestion des flottes de véhicules, l'autopartage prend un nouvel essor à partir de 2008. Ainsi, la municipalité de Paris met en place Autolib' à partir de 2011. Une structure intercommunale a été créée, le syndicat mixte Autolib', regroupant 19 villes dont Paris. Pour le choix des véhicules et leur gestion, cette structure a retenu le Groupe Bolloré qui a développé la Bluecar. L'objectif était alors d'avoir 200 000 abonnés en quatre ans afin d'équilibrer les coûts. 4 000 voitures ont été acquises et mises en partage. Le 21 juin 2018, en raison de l'accumulation des pertes, le syndicat Autolib' a voté la résiliation anticipée du contrat. Des initiatives privées ont pris le relais. Les constructeurs automobiles, les loueurs traditionnels et les start-ups reprennent alors le flambeau en proposant des services d'autopartage dans les grandes villes. Ainsi à Paris, trois opérateurs proposent un service de location sans station et sans réservation. Le retour du véhicule est libre.



Quatre opérateurs proposent, par ailleurs, un service d'autopartage en boucle avec des emplacements réservés.

Au sein de la métropole lyonnaise, un service d'autopartage a été institué en 2013. Plus de 300 véhicules sont à disposition des habitants de l'agglomération, répartis au sein de plus de 100 stations. D'autres grandes métropoles ont également mis en œuvre des services d'autopartage comme à Nantes. Des plateformes digitales permettent sur tout le territoire d'accéder à des voitures possédées par des particuliers sur le même modèle que la location de logement. Dans ce cas, la composante électrique disparaît.

Cet été, une expérience d'un nouveau type sera menée à Ajaccio. Le loueur traditionnel Hertz a noué un partenariat avec le constructeur chinois Aiways et proposera à la location 500 U5, un SUV électrique. L'objectif du constructeur chinois est de faire connaître son modèle électrique qui dispose d'une autonomie de 250 à 400 kilomètres. Il a choisi la Corse en raison des distances faibles réalisés par les vacanciers durant l'été et d'un relief escarpé permettant une recharge en descente et lors des freinages. En revanche, l'île dispose de peu de bornes électriques, une centaine, essentiellement en bord de mer.

L'Allemagne apparaît plus avancée que la France en matière d'autopartage. Dès les années 1980, plusieurs grandes villes avec l'appui des constructeurs locaux mettent à disposition des voitures. En 2019, l'autopartage comptait 2,5 millions de clients et plus de 23 000 voitures à partager dans près de 800 villes. Au mois de juin 2019, Volkswagen a lancé son service, « We Share » à Berlin en ne proposant que des voitures électriques dont plus de 1500 e-Golf. Le service « We Share » est présent dans plus de 12 pays européens. Daimler Mercedes et BMW possèdent deux entreprises d'autopartage Car2go (présent en France à Lyon et Paris) et Drive Now dont fait partie également le loueur Sixt.

L'autopartage en milieu urbain n'est certainement qu'une étape avant le développement de flottes de voitures sans conducteur connectées. Plusieurs expériences sont déjà menées en la matière que ce soit par Google, Apple ou Renault. Ce dernier avait présenté, en 2018, trois véhicules autonomes adaptés à la mobilité partagée, parmi lesquels EZ-GO, un taxi capable de transporter jusqu'à six passagers dans leurs déplacements urbains du quotidien. Sur le plateau de Saclay et à Rouen, des Renault ZOE autonomes et partagées assurent déjà des services de transport en commun.

Les collectivités locales dans l'attente du grand soir

Après la crise des gilets jaunes en 2019 et le grand débat organisé par le gouvernement avec le concours des maires, la crise sanitaire de ces derniers mois a une nouvelle fois mis en évidence le rôle des collectivités locales sollicitées par l'État. A l'exemple des régions et des intercommunalités, elles entendent maintenant prendre une part active à la relance économique. Dans ce but, leurs représentants comptent sur le projet de loi 3D comme « Décentralisation, Différenciation, Déconcentration » annoncé par le gouvernement pour élargir leurs compétences et leurs moyens d'action.

Une question de confiance et de consensus

Avec la crise sanitaire, la défiance des Français à l'encontre de l'Etat a eu tendance à augmenter même si, dans le même temps, ils demandent plus de protection. S'ils jugent que le pouvoir central n'a pas répondu à leurs attentes, ils plébiscitent les élus



locaux. Selon l'étude réalisée par le CEVIPOF et Opinion Way en avril dernier, 63 % des Français font d'abord confiance aux maires, quand ils ne sont que 35 % à faire confiance au gouvernement. La tendance est identique en matière économique. Selon une récente enquête Ifop-Fiducial, 71 % des sondés estiment que les collectivités locales sont les mieux placées pour faire face à la crise économique et à ses conséquences, contre 39% au gouvernement quand bien même que ce dernier dispose des moyens budgétaires supérieurs.

Décentralisation, un moyen, pas une fin

La France se caractérise par une faible décentralisation des dépenses publiques. 20 % des dépenses publiques sont réalisées les administrations territoriales, contre 31 % en moyenne dans l'Union européenne, 44 % en Espagne, 41 % en Allemagne, 29 % en Italie et 24 % au Royaume-Uni. Les collectivités locales françaises sont, en revanche, un acteur majeur de l'investissement public (plus de 70 % des dépenses en la matière). Elles interviennent peu en matière de santé et d'éducation à la différence de leurs homologues européennes.

Si la taille des régions françaises redessinées en 2015 égale parfois celle de certains États voisins, leurs moyens d'action sont loin d'être comparables. Avec un budget de 8,3 milliards d'euros en 2019, la région Ile-de-France, la plus riche dans notre pays, se situe au niveau du canton de Genève (8,4 milliards d'euros). Son budget se situe loin derrière celui de la communauté d'Andalousie (36,5 milliards d'euros), celui du Land de Bavière (38,6 milliards d'euros) ou bien encore la région du Latium en Italie (27,1 milliards d'euros). L'écart est encore plus important avec les autres échelons de collectivités dans notre pays. Si la réforme territoriale a fait des régions les chefs de file du développement économique, leur part dans l'investissement des collectivités est de seulement 20 % derrière le bloc communal (communes et intercommunalités) qui en assurent 62 %. Leur marge de manœuvre sur le plan de l'économie reste donc pour l'instant assez faible.

Dans ce contexte, les représentants de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des départements de France (ADF) et des Régions de France plaident tous auprès du Président de la République pour un nouvel élan décentralisateur qui se traduirait par plus d'autonomie et de moyens, notamment pour le pilotage de l'apprentissage et du service public de l'emploi. Leurs représentants se fondent notamment sur deux études, l'une réalisée par BAK Basel Economics en 2009 pour l'Assemblée des Régions d'Europe, l'autre par l'OCDE en 2013, tendant à démontrer que la décentralisation favoriserait la croissance. Cette étude ne se vérifie qu'imparfaitement à la lecture des résultats économiques de ces vingt dernières années. Si l'Allemagne a connu une expansion plus soutenue que la France, l'Espagne et l'Italie, toutes deux fortement décentralisées, ne font guère mieux.

Différenciation, l'unité n'est pas l'uniformité

Plus qu'un élargissement des compétences et une augmentation des moyens, le sujet de l'adaptation des politiques publiques aux besoins locaux est avancé. Le Gouvernement avait envisagé d'insérer ce droit de la différenciation dans le projet de réforme institutionnelle. Faute de majorité au Congrès, il a été un temps abandonné avant de revenir sur le devant de la scène après la crise des gilets jaunes lors du grand débat organisé avec les élus locaux et la population. Ce droit à la différenciation n'est pas nouveau. Si d'un côté, la Constitution dispose que la République est « une et



indivisible », la Ve République a su accepter, malgré tout, les régimes spécifiques : l'Alsace, les départements et régions d'Outre-Mer, la collectivité unique de Corse, le statut de Paris, Lyon et Marseille. L'histoire et la géographie ou le poids démographique expliquent les différences de traitement.

Sans attendre la loi 3D, le gouvernement est déjà passé des paroles aux actes comme en témoigne la loi du 2 août 2019 instituant la collectivité européenne d'Alsace dotée de compétences particulières comme la coopération transfrontalière, la promotion de l'attractivité de son territoire en France et à l'étranger, les aides aux entreprises (par délégation de la Région Grand Est), le tourisme et les langues régionales. La région Bretagne a signé avec l'État en février 2020 un contrat pour l'action publique préfigurant le droit à la différenciation (transition écologique et énergétique, aménagement du territoire, secteur maritime, économie agricole et agroalimentaire, tourisme, culture, langues régionales).

L'objectif du projet de loi 3D est de généraliser le droit à la différenciation en permettant l'adaptation des compétences et des normes dans le respect des principes constitutionnels d'égalité, de subsidiarité et de non-tutelle d'une collectivité sur une autre. Il prévoit aussi l'assouplissement du droit à l'expérimentation jusqu'à présent peu utilisé en raison de règles complexes. S'il accorde des marges de liberté aux collectivités locales, l'Etat entend malgré tout guider leur action. Ainsi, le gouvernement a fixé trois domaines prioritaires pour le projet de loi 3D : la transition écologique, le transport et le logement. Les collectivités locales pourront déroger aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à leurs compétences et exercer des compétences, en nombre limité, dont ne disposent pas les collectivités de la même catégorie.

L'Etat à la manœuvre

Preuve du mélange des genres, le Gouvernement a inséré dans son texte sur les collectivités locales des mesures concernant la déconcentration des services de l'Etat. Comme en 1982 et en 2010 ou en 2015, l'Etat profite de ce texte pour réformer l'organisation de ses services sur le territoire. Le balancier serait aujourd'hui favorable aux préfets qui ont été des acteurs clefs de la gestion de la crise sanitaire et du déconfinement au niveau de chaque département.

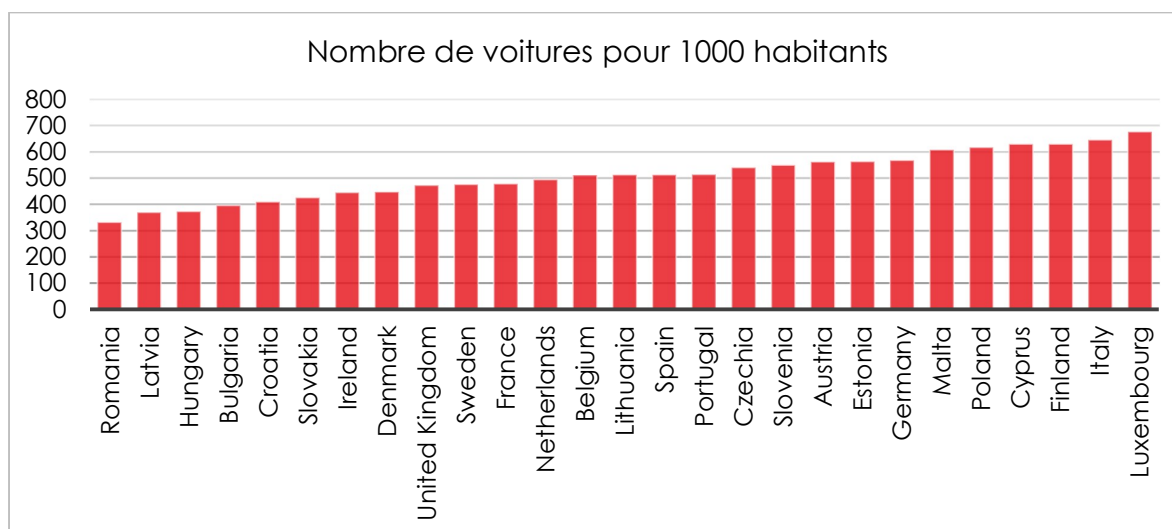
Le projet de loi 3D ne traite pas la question de la superposition des strates institutionnelles. Ce non-choix en est un. Depuis les premières lois de décentralisation, l'échelon national a veillé à éviter la constitution de baronnies au niveau local. Depuis plus de 300 ans, de Louis XIV à Emmanuel Macron, la crainte d'un irrédentisme est prégnante au niveau de l'administration d'Etat. L'émiettement communal, la concurrence entre les collectivités locales, l'imbrication des compétences et des financements faisant de la France institutionnelle un mille-feuille ne sont en aucun cas le fruit d'un hasard.



LE COIN DES GRAPHIQUES

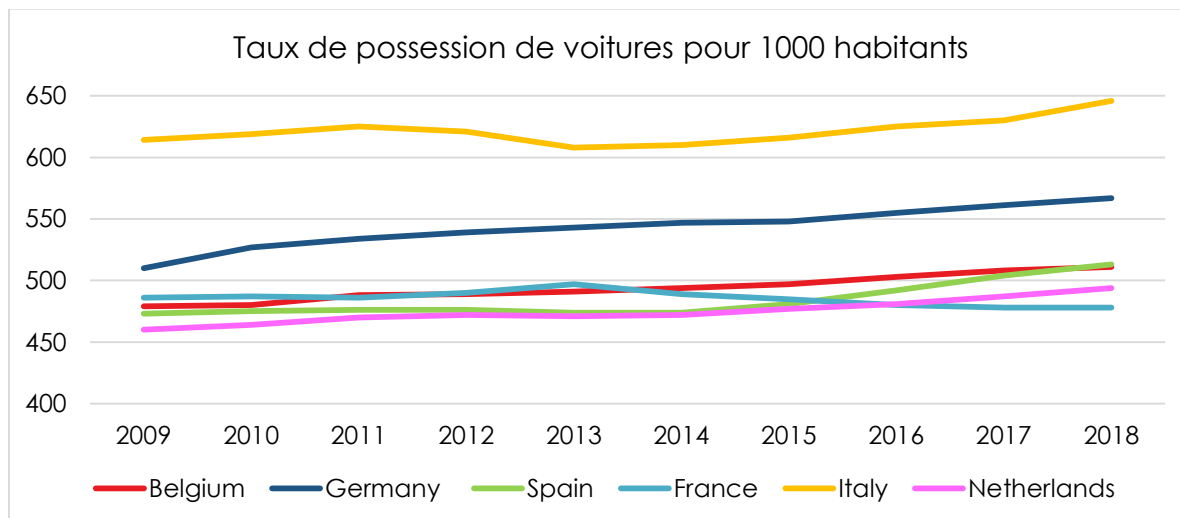
Déclin de la voiture en France

Parmi les États membres de l'Union européenne, le Luxembourg a enregistré, en 2018, le taux de motorisation le plus élevé avec 676 voitures particulières pour 1 000 habitants. Ce chiffre est peut-être surévalué car les travailleurs transfrontaliers utilisant des voitures de société immatriculées au Luxembourg sont comptabilisés dans les statistiques de ce pays. Le Luxembourg est suivi par l'Italie (646 voitures), Chypre et la Finlande (toutes deux 629 voitures). En revanche, les taux les plus faibles ont été enregistrés en Roumanie (332 voitures), en Lettonie (369 voitures) et en Hongrie (373 voitures). La France se situe dans la moyenne inférieure avec 478 voitures pour 1 000 habitants.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

La possession de voitures baisse en France depuis 2013 quand elle continue à augmenter chez ses partenaires. Les Français ont arbitrés leurs dépenses au détriment de la voiture. Le coût croissant des logements et la métropolisation rapide du pays peuvent expliquer cette évolution.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Dimanche 14 juin

Au **Royaume-Uni**, le **prix des maisons** du mois de mai sera connu.

En **Chine**, il faudra suivre l'évolution de l'**Investissement direct étranger** du mois de mai.

Lundi 15 juin

En **France**, l'INSEE publiera les résultats du **climat des affaires** en juin.

En **Italie**, il faudra suivre les résultats de l'**indice des prix à la consommation** en mai.

Eurostat publiera pour la **zone euro et l'Union Européenne** les chiffres de la **balance commerciale** constatée en avril.

Aux **États-Unis**, la FED de New York présentera le résultat de l'**indice manufacturier** pour le mois de juin.

En **Chine**, seront communiqués pour le mois d'avril les résultats de l'investissement urbain en avril ainsi que l'**indice des prix des maisons**, la **production industrielle**, et les **ventes au détail** du mois de mai.

Au **Japon**, il faudra être attentif au résultat de l'**indice de l'industrie tertiaire** du mois d'avril.

Mardi 16 juin

En **Allemagne**, il faudra suivre les résultats de l'**enquête ZEW sur la situation courante** et le **sentiment économique** en juin. Seront par ailleurs publiés les résultats de l'**indice des prix à la consommation** ainsi que l'**indice harmonisé des prix à la consommation** du mois de mai.

Au **Japon**, paraîtront les résultats des **importations**, des **exportations** et de la **balance totale du commerce de marchandise** du mois de mai. Une **réunion de la Banque du Japon** avec une **décision sur les taux** est par ailleurs attendue.

Au **Royaume-Uni**, seront communiqués, le **taux de chômage** en mai et au premier trimestre 2020 (au sens du BIT), ainsi que le **niveau des salaires servis** au premier trimestre.

Pour la **zone euro et dans l'Union européenne**, Eurostat publiera les éléments statistiques relatives à l'évolution du **coût du travail** au premier trimestre 2020. Seront par ailleurs communiqués pour les deux zones les résultats de l'**enquête ZEW – Sentiment économique au titre des perspectives économiques** attendues pour le mois de juin.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les résultats de l'inventaire des affaires en avril, des **ventes au détail**, le **taux d'utilisation des capacités de production** et la **production**



industrielle pour le mois de mai, **l'indice Redbook** au 12 juin, ainsi que **l'indice NAHB du marché immobilier** du mois de juin.

Mercredi 17 juin

Au **Royaume-Uni**, les résultats de **l'indice des prix à la consommation** et de **l'indice des prix de détail** seront connus pour le mois de mai. Seront également présentés **l'indice des prix à la production (entrée et sortie)** et **l'indice des prix des maison pour le mois de mai**.

En **Italie**, seront présentés les résultats des **commandes et des ventes industrielles** enregistrées en avril.

En **zone euro et dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne**, seront présentés l'évolution de **l'indice des prix à la consommation** en mai et les résultats de la **production désaisonnalisée de la construction** en avril

Aux **États-Unis**, seront communiqués les chiffres des **nouveaux contrats hypothécaires**, l'évolution du nombre de **permis de construire** et de **mise en chantier** enregistrés en mai.

Jeudi 18 juin

Réunion du Conseil européen (1^{er} jour)

En **Europe**, la **BCE** publiera son nouveau **bulletin économique**, un bimensuel après qui sera publié après chaque conseil des Gouverneurs de la BCE et qui viendra remplacer le bulletin mensuel jusque-là diffusé par la banque centrale.

Au **Royaume-Uni**, la **Banque d'Angleterre** se réunit avec à l'ordre du jour **une décision sur les taux** à prendre.

En **Italie**, l'institut statistique national publiera les résultats de la **balance commerciale** constatés en avril.

Aux **États-Unis**, seront communiqués les résultats de **l'enquête de la FED de Philadelphie pour le secteur manufacturier** du mois de juin.

Au **Japon**, il faudra suivre l'évolution en mail de **l'indice des Prix à la Consommation Nationale**

Vendredi 19 juin

Réunion du Conseil européen (2^e jour)

Les résultats de **l'indice des prix de gros** et de **l'indice des prix à la production** seront communiqués en **Allemagne** pour le mois de mai.

Aux **États-Unis** il faudra être attentif aux résultats de la **balance courante** du premier trimestre 2020 et au **décompte des forages pétrolier US Baker Hughes**.



Au **Royaume-Uni**, seront communiqués les résultats **des emprunts nets du secteur public et des ventes en détail** en mai.

Lundi 22 juin

Publication, en **France**, des résultats de l'enquête « **Confiances des consommateurs** » du mois de juin par l'INSEE.

La Commission européenne publiera également, pour l'**Union Européenne**, le résultat de prévisionnel pour le mois de juin de l'**indicateur avancé sur la confiance des consommateurs**.

Réunion de la **Banque populaire de Chine** avec **décision sur les taux** à l'ordre du jour.

Aux **États-Unis**, seront communiqués, pour le mois de mois, l'**indice de l'activité nationale de la Fed de Chicago** et les **ventes de maisons existantes** en mai.

En **Allemagne**, la **Bundesbank** publiera son **rapport mensuel** dans lequel la banque centrale analyse **les conditions économiques actuelles et futures** du pays. Sera par ailleurs publié le résultat de l'enquête « **confiance des consommateurs** » sur les perspectives attendues pour le mois de juillet.

Au **Royaume-Uni**, sera publiée l'**enquête sur les tendances industrielles-commandes** de juin.

Mardi 23 juin

En **France**, en **Allemagne**, au **Royaume-Uni**, pour l'ensemble de l'**Union européenne**, et les **États-Unis**, il faudra suivre la publication **des indices PMI - Markit manufacturier, service et composite** de juin.

Au **Japon**, il faudra également regarder l'évolution des **prix des services aux entreprises** en mai, et les **projections économiques** qui seront publiées par la banque centrale japonaise. Sera publié le résultat du **PMI Manufacturier Nikkei** en juin.

Aux **États-Unis**, il faudra également suivre les données publiées par la **Fed de Richmond** sur l'**indice Manufacturier** en juin ainsi que les **résultats mensuels des ventes de maisons** en mai.

Mercredi 24 juin

En **France**, le résultat du **climat des affaires** pour le mois de juin sera publié par l'INSEE.

En **zone euro**, **réunion de la BCE** sans lien avec la politique monétaire.

En **Allemagne**, un éclairage sur le climat des affaires et la conjoncture économique dans le pays sera apporté avec la publication des **IFO-Indice du climat des affaires**, **IFO-Estimation courante** et **IFO-Perspectives** pour le mois de juin.



Aux **États-Unis**, l'évolution de **l'indice des prix des maisons** du mois d'avril sera publiée.

Au **Royaume-Uni**, il faudra consulter le **rapport sur l'inflation** publié par le Comité du Trésor, un organe nommé par la Chambre des Communes pour examiner les dépenses, l'Administration et la politique, y compris la Banque d'Angleterre et l'Autorité des services financiers.

Jeudi 25 juin

La **Commission européenne** publiera pour le mois de juin le résultat de **l'indicateur du sentiment des services** qui mesure le climat des affaires dans le secteur des services.

Aux **États-Unis**, sera publié **le PIB annualisé** au premier trimestre 2020. Seront par ailleurs communiqués les **dépenses personnelles des consommateurs – indice des prix** au premier trimestre. Il faudra également suivre les résultats détaillés des **commandes de biens durables**, les **stocks de gros** et la **balance commerciale des marchandises** du mois de mai. Par ailleurs il faudra également regarder les données publiées par la **Fed du Kansas au titre des activités manufacturières** en juin.

En **Italie** sera publié le résultat de la **balance commerciale hors Union Européenne** au mois de mai.

Au **Japon** sera publié le résultat de **l'indice de la production tous secteurs industriels** en avril. Seront par ailleurs communiqués les résultats de **l'indice des prix à la consommation** de juin.

Au **Japon**, les résultats détaillés de **l'indice des prix à la consommation** en juin seront communiqués par le bureau statistique.

Vendredi 26 juin

En **Italie**, sera présenté le résultat du **déficit public en pourcentage de PIB** sur le premier trimestre 2020 ainsi que le niveau de la **confiance des consommateurs** de juin.

La BCE présentera pour la **zone euro**, **l'évolution des prêts privés** ainsi que **l'indicateur masse monétaire M3** sur le mois de mai.

Aux **États-Unis**, il faudra être attentif aux résultats des **dépenses personnelles de consommation** et aux **dépenses de consommation personnelle** en mai, ainsi qu'à l'évolution de **l'indice de confiance des consommateurs Reuters/Michigan** de juin et le **décompte des forages pétrolier US Baker Hughes**.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2019</i>	2 419	3 436	1 788	1 245	11 905
PIB par tête en 2019 <i>En euros</i>	36 060	41 350	29 610	26 420	34 770
Croissance du PIB <i>En % - 2019</i>	1,3	0,6	0,3	2,0	1,2
Inflation <i>En % - avril. 2020</i>	0,4	0,8	0,1	-0,7	0,3
Taux de chômage <i>En % - fév. 2020</i>	8,1	3,2	9,8	13,6	7,3
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2018</i>	56,2	43,8	48,1	41,1	46,7
Solde public <i>En % du PIB 2019</i>	-2,3	+1,9	-2,2	-2,5	-0,6
Dettes publiques <i>En % du PIB 2019</i>	98,1	59,8	134,8	95,5	84,1
Balance des paiements courants <i>En % du PIB - Déc. 2018</i>	-0,7	7,6	2,7	0,9	3,1
Échanges de biens <i>En % du PIB - 2019</i>	-3,01	6,63	2,96	-2,75	1,8
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2018</i>	3,0	8,2	2,8	1,8	26,0
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,9	-19,3	-37,4	-13,3	-24,6

Cercle de l'Épargne -sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello – 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----